



# TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE  
31 DÉCEMBRE 2018

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMERICAN INSTITUTE OF CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS - INTERNATIONAL AFFILIATE

## **ASSOCIATION TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION**

Association pour la recherche, la conception, la constitution et la mise en œuvre des systèmes de transports terrestres dans les Hauts-de-France

Siège social : 180, rue Joseph-Louis Lagrange - 59 300 FAMARS

SIRET : 484 819 347 00069

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**- Exercice clos le 31 décembre 2018 -**

Aux membres de l'Association TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2 de l'annexe intitulée « principes, règles et méthodes comptables » expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des fonds dédiés au sein de votre association.
- Le point « 3° » de l'annexe intitulée « valorisation des contributions volontaires » inclus dans la note 4 « informations relatives au compte de résultat » expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des contributions volontaires.
- Le point « 4° » de l'annexe intitulée « Subvention d'exploitation / Produits à recevoir » inclus dans la note 4 « informations relatives au compte de résultat » expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement comptable de la subvention reçue de la région.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précitées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roubaix, le 9 mai 2019

Les commissaires aux comptes

**FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT**

A black ink signature consisting of several overlapping horizontal and curved strokes.

**François DELBECQ**  
*Associé signataire*

A blue ink signature consisting of several overlapping horizontal and curved strokes.

**François CREQUY**  
*signataire technique*

# Bilan actif

Transports Terrestres Promotion

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 225	3 225		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	44 025	36 929	7 096	7 047
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	158 000	158 000		
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 613		4 613	4 493
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>209 863</b>	<b>198 154</b>	<b>11 709</b>	<b>11 540</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	181 299	59 350	121 949	138 636
Autres créances	448 059		448 059	425 388
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	188 084		188 084	175 010
Charges constatées d'avance	21 863		21 863	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>839 305</b>	<b>59 350</b>	<b>779 955</b>	<b>730 034</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 049 168</b>	<b>257 504</b>	<b>791 664</b>	<b>750 574</b>

# Bilan passif

Transports Terrestres Promotion

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 342	-38 147
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>77 221</b>	<b>32 804</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>73 879</b>	<b>-3 342</b>
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	409 300	230 700
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>409 300</b>	<b>230 700</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		250 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		250 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 000	106 722
Dettes fiscales et sociales	141 057	166 363
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	429	131
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>308 486</b>	<b>523 216</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>791 864</b>	<b>750 574</b>

# Compte de résultat

Transports Terrestres Promotion

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	409 241	25,82	419 767	27,93	-10 526	-2,51
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 175 748	74,18	1 083 067	72,07	92 681	8,56
Reprises et Transferts de charge	257 601	16,25	261 001	17,37	-3 400	-1,30
Cotisations						
Autres produits	19		4		16	421,51
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 842 610</b>	<b>116,25</b>	<b>1 763 839</b>	<b>117,37</b>	<b>78 771</b>	<b>4,47</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	449 447	28,36	463 648	30,85	-14 201	-3,08
Impôts et taxes	35 000	2,21	38 733	2,58	-3 733	-9,64
Salaires et Traitements	524 726	33,11	534 845	35,59	-10 119	-1,89
Charges sociales	224 008	14,13	233 034	15,51	-9 026	-3,87
Amortissements et provisions	391 240	24,68	226 633	15,08	164 607	72,63
Autres charges	9 413	0,59	6 618	0,43	2 895	44,41
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 633 834</b>	<b>103,08</b>	<b>1 503 411</b>	<b>100,04</b>	<b>130 423</b>	<b>8,68</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>208 776</b>	<b>13,17</b>	<b>260 428</b>	<b>17,33</b>	<b>-51 652</b>	<b>-19,83</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	132	0,01			132	
Charges financières	11 929	0,75	93 635	6,23	-81 706	-87,26
<b>Résultat financier</b>	<b>-11 796</b>	<b>-0,74</b>	<b>-93 635</b>	<b>-6,23</b>	<b>81 839</b>	<b>-87,40</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>196 980</b>	<b>12,43</b>	<b>166 793</b>	<b>11,10</b>	<b>30 186</b>	<b>18,10</b>
Produits exceptionnels	39 904	2,52			39 904	
Charges exceptionnelles	141 964	8,96	97 109	6,46	44 856	46,19
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-102 060</b>	<b>-6,44</b>	<b>-97 109</b>	<b>-6,46</b>	<b>-4 951</b>	<b>5,10</b>
Impôts sur les bénéfices	17 699	1,12	36 880	2,45	-19 181	-52,01
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>77 221</b>	<b>4,87</b>	<b>32 804</b>	<b>2,18</b>	<b>44 416</b>	<b>135,40</b>
<b>Contribution volontaires en nature</b>						
Bénévolat	193 856		191 476		2 380	1,24
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>Total des produits</b>	<b>193 856</b>		<b>191 476</b>		<b>2 380</b>	<b>1,24</b>
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	193 856		191 476		2 380	1,24
Personnel bénévole						
<b>Total des charges</b>	<b>193 856</b>		<b>191 476</b>		<b>2 380</b>	<b>1,24</b>

# ASSOCIATION TRANSPORTS TERRESTRES PROMOTION

*Enregistrée à la préfecture du Nord sous le numéro: W 595002125*

**Siège social : Technopôle Transalley – 180, rue Joseph Louis Lagrange  
Famars (59308 Valenciennes Cedex)  
N° Siret : 484.819.347.00069**

## **ANNEXE COMPTABLE**

**EXERCICE DU 1er JANVIER au 31 DÉCEMBRE 2018**

Seules les informations ayant une importance significative et celles requises par obligations légales et réglementaires ont été portées dans la présente annexe.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

### **NOTE N° 1 : FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Aucun événement survenu au cours de l'exercice susceptible d'entraîner une modification significative dans l'activité de l'Association ou la présentation des comptes annuels n'est à signaler.

### **NOTE N° 2 : PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Selon l'avis de l'Administration fiscale (rescrit fiscal du 14/11/2007), notre Association est assujettie aux impôts commerciaux (TVA, IS et CVAE), sous réserves de certaines exonérations totales ou partielles (notamment sur l'assujettissement ou non à la TVA sur les subventions) inhérentes aux spécificités fiscales liées à la nature de nos activités et/ou ressources (contrôle fiscal réalisé en 2012)

Il est justifié chaque année de l'emploi des fonds provenant des subventions obtenues. Les fonds dédiés correspondent au différentiel existant à la clôture de l'exercice, entre les frais engagés par l'association et les financements accordés.

Il est constitué des provisions pour risques et charges, dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

### **NOTE N°3 : INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

#### **I- BILAN ACTIF**

1°-État de l'actif immobilisé (voir tableau fiscal n° 2054 ci -joint en annexe)

2°-État des amortissements (voir tableau fiscal n° 2055 ci -joint en annexe)

3°-Informations sur les réévaluations (néant)

- 4°-État des biens enregistrés faisant l'objet d'un commodat (néant)
- 5°-Évaluation des stocks (néant)
- 6°-État des échéances des créances (voir tableau fiscal n° 2057 ci-joint en annexe)
- 7°-État sur les produits constatés d'avance (néant)
- 8°-Autres informations significatives : éléments fongibles de l'actif circulant (néant)

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées aux coûts historiques (coût d'acquisition et/ou coût de production) et les créances sont valorisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Un amortissement linéaire est pratiqué pour les immobilisations incorporelles et corporelles (matériel de bureau : 3 à 5 ans / mobilier de bureau : 5 à 10 ans).

## II- BILAN PASSIF

1a°-État des fonds associatifs à l'ouverture de l'exercice :

° Fonds propres	
- Fonds associatifs sans droit de reprise	Néant
- Réserves	Néant
- Report à nouveau (solde débiteur)	(-) 36.147 €
- Résultat de l'exercice	(+) 32.804 €
° Autres fonds associatifs	
- Fonds associatifs avec droit de reprise	néant
- Subv. Invest.s/ bien non renouvelables par l'organisme	néant

1b°-État des fonds associatifs à la clôture de l'exercice :

° Fonds propres	
- Fonds associatifs sans droit de reprise	Néant
- Réserves	Néant
- Report à nouveau (solde débiteur)	(-) 3.342 €
- Résultat de l'exercice	(+) 77.220 €
° Autres fonds associatifs	
- Fonds associatifs avec droit de reprise	néant
- Subv. Invest.s/ bien non renouvelables par l'organisme	néant

2°-Tableau de suivi des subventions reçues et fonds dédiés

Fonds à engager en début d'exercice :	Néant
Utilisation en cours d'exercice :	1.175.748 (*)
Engagement à réaliser sur ressources affectées :	Néant
Fonds restants à engager en fin d'exercice :	Néant

(\*) Une provision pour risques de perte de subventions pour insuffisance d'assiette a été constituée à hauteur de 315.300 €.

3°-État des provisions (voir tableau fiscal n° 2056 - ci-joint en annexe)

4°-État des échéances des dettes (voir tableau fiscal n° 2057 - ci-joint en annexe)

5°-État sur les charges à répartir sur plusieurs exercices (néant)

## NOTE N°4 : INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1°-Ventilation du Chiffre d'affaires par secteurs d'activités

- Programme Pôle de compétitivité i-Trans	373.921
---	---------

- Programme i-Fret	Néant
- Programme i-viaTIC	35.320

#### 2°-Détail des différentes autres catégories de ressources

- Financement europe (i-Trans)	37.000
- Subventions publiques (i-Trans)	851.610
- Financement europe (i-Fret)	11.000
- Subventions publiques (i-Fret)	78.800
- Subventions publiques (i-viaTIC)	197.338

#### 3°-Valorisation des contributions volontaires

**Principes généraux :** Les contributions volontaires sont des actes par lesquels une personne physique ou morale fournit à une autre personne morale (association ou fondation) un travail, des biens ou autres services à titre gratuit. Il s'agit d'un contrat unilatéral qui dépend de la volonté du bénévole.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association ou la fondation.

Dès lors que ces conditions présentent un caractère significatif, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe. À défaut de renseignements quantitatifs suffisamment fiables, des informations qualitatives sont apportées. Ces contributions n'entraînent pas de flux financiers puisqu'elles sont gratuites et ne peuvent donc être qu'évaluées.

**Valorisation :** 193.856 €

Il s'agit d'une part, des missions d'animation des différents comités de pilotage et des cercles d'animation des projets réalisées gratuitement par les experts (303 jours valorisés entre 526 € et 1.200 €).

#### 4°-Subventions d'exploitation / Produits à recevoir

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits à recevoir en fonction de l'état d'avancement des dépenses facturées et payées sur l'exercice.

Au 31/12/2018, le montant des subventions constatées en créances acquises s'élève à 374.289 €.

#### 5°-Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés, ni à l'activité normale, ni à l'activité financière de l'entreprise.

##### Détail produits exceptionnels :

- Produits sur exercices antérieurs / apurement de compte tiers – Prescription : Néant

##### Détail charges exceptionnelles :

- Créances irrécouvrables sur exercices antérieurs / apurement de comptes : 67.000

- Subventions non engagées sur exercices antérieurs / insuffisance d'assiette : 74.964

- Pénalités & différence de règlement caisses sociales : Néant

- Valeur comptable des éléments d'actif cédés : Néant

#### **NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS.**

##### **1°- ENGAGEMENTS RECUS**

Information sans objet.

##### **2°- ENGAGEMENTS DONNES**

CIC Nord Ouest : Crédit de trésorerie utilisé : 250.000 € (plafond maximum autorisé : 350.000 €) - Caution Bpi France en garantie à hauteur de 40 % de l'en-cours autorisé.

### **3°- VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN**

Personnel salarié : 16 cadres / 0 ETAM - Personnel mis à disposition : Néant

### **4°- INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS**

Les trois plus hauts dirigeants au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006 sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire. Ces mandataires sociaux sont bénévoles.

### **5°- INFORMATIONS CONCERNANT LES HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Au titre de l'exercice, l'Association a pris en charge les honoraires du commissaire aux comptes pour la certification de ses comptes, un montant d'honoraires de 7.033 € (h.t) au titre de la certification des comptes et de 2.453 € (h.t) pour les autres services.

### **6°- INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE**

L'évaluation de ces engagements sociaux effectuée suivant la méthode des unités de crédit projetée (ou méthode du prorata des droits au terme) définie par la norme comptable IAS 19 révisée donne un montant total d'engagement de 63.609 €. Le montant de la provision comptable pour retraites et obligations similaires s'élève au 31/12/2018 à 84.000 €.

### **7°- UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI**

Le CICE dégagé sur l'exercice 2017 et dont le remboursement a été obtenu en 2018 a été notamment utilisé au développement de l'usine à produits d'avenir du pôle de compétitivité I-Trans et plus généralement à la réalisation des objectifs de son contrat de performance.

### **8°- FILIALES ET PARTICIPATIONS**

#### **SAS CADEMCE**

À la clôture de l'exercice au 31/12/2018, l'Association détient une participation de 8,49 % dans le capital social (1.860.000 €) de la SAS « CADEMCE » dont le siège social est à Amiens (Somme), 14, Quai de la Somme, immatriculée au R.C.S. d'Amiens sous le numéro 533.056.750.

Le montant de cette participation est repris à l'actif immobilisé de l'association pour une valeur brute globale de 158.000 €. Sous déduction d'une provision pour dépréciation constituée à 100 % (158.000 €), la valeur nette comptable des titres est nulle.

Renseignements sociaux sur l'activité et les résultats de la filiale :

Cette société a pour objet la réalisation de prestations de services dans le domaine du test de moyens de captage électriques.

Les derniers comptes annuels connus ont été établis au 31/12/2016. Ils font apparaître un chiffre d'affaires nul (subvention d'exploitation de 203.360 €), pour un résultat net comptable déficitaire de (-) 328.346 €.

La constitution d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100 % se justifie par le placement en redressement judiciaire décidé par le tribunal de commerce d'Amiens suivant jugement du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ASSOCIATION Transports Terrestres Promotion</b>										Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 224	KE		KF						
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL						
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX						
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	44 382	LC		LD		2 639				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ						
	Avances et acomptes					LK		LL		LM						
	TOTAL III					LN	44 382	LO		LP		2 639				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					MG		MI		MJ					
Autres participations					MU	158 000	MV		MW							
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS							
Prêts et autres immobilisations financières					IT	4 493	IU		IV		120					
TOTAL IV					LQ	162 493	LR		LS		120					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	210 100	OH		OJ		2 759					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						par virement de poste à poste		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0			D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		3 224	IX			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			MC				
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME			MF			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK			ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN			MO			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	2 996	MS	44 024	MT			MU		
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			NB			
Avances et acomptes					NC		ND		NE			NF				
TOTAL III					IY		NG	2 996	NH		44 024	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7			OW			
	Autres participations					IO		OX		OY		158 000	OZ			
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		4 613	2G			
	TOTAL IV					I3		NJ		NK		162 613	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	2 996	OL		209 863	OM				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2033

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	3 224	PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		FW		PK		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	37 335	QM	2 589	QN	2 996	QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
	TOTAL III	QU		37 335	QV	2 589	QW	2 996	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	40 560	ØP	2 589	ØQ	2 996	ØR
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	hs. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récap. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION Transports Terrestres Promotion

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	II	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>		<b>TS</b>		<b>TU</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	80 000	4Y	4 000	4Z	5A	84 000	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	150 700	5W	325 300	5X	150 700	5Y	325 300
	<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>230 700</b>	<b>TV</b>	<b>329 300</b>	<b>TW</b>	<b>150 700</b>	<b>TX</b>	<b>409 300</b>
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	6Z	63	64	65			
		- titres de participation	9U	158 000	9V	9W	9X	158 000	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	66		67	68	69		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	67 500	6U	59 350	6V	67 500	6W	59 350
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>225 500</b>	<b>TY</b>	<b>59 350</b>	<b>TZ</b>	<b>67 500</b>	<b>UA</b>	<b>217 350</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>456 200</b>	<b>UB</b>	<b>388 650</b>	<b>UC</b>	<b>218 200</b>	<b>UD</b>	<b>626 650</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	388 650	UF	218 200			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	4 613	UV		UW	4 613		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	71 220		71 220				
	Autres créances clients			UK	110 078		110 078				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	4 050		4 050				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	19 181		19 181				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	30 529		30 529				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	394 298		394 298				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	21 863		21 863				
	TOTAUX			VT	655 834	VU	651 220	VV	4 613		
RENVois	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	166 999		166 999					
Personnel et comptes rattachés			8C	42 284		42 284					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	64 644		64 644					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	30 216		30 216					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 912		3 912					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	429		429					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	308 485	VZ	308 485					
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032